



CONTRAT D'ABONNEMENT

Offre Digital Learning

Votre conseiller clientèle

Emilie COCHET

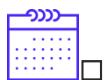
Bon de commande – Offre Digital Learning

Désignation	Prix/an	Remarques
<input type="checkbox"/> Formule 3 webinaires : 25 € HT/mois soit un tarif unitaire de 100 € HT au lieu de 110 € HT à la carte	300 € HT	En cas de commande de webinaires supplémentaires à la formule choisie, le tarif le plus favorable sera appliqué.
<input type="checkbox"/> Formule 6 webinaires : 47,50 € HT/mois soit un tarif unitaire de 95 € HT au lieu de 110 € HT à la carte	570 € HT	
<input type="checkbox"/> Formule 9 webinaires : 67,50 € HT/mois soit un tarif unitaire de 90 € HT au lieu de 110€ HT à la carte	810 € HT	

Informations de facturation

Raison sociale à facturer :	
Adresse de facturation :	
Contact de facturation :	
Mail de facturation :	
N° intra-communautaire :	
Date de prise d'effet du contrat :	
Montant de l'abonnement annuel :	€ HT

Mode de paiement



Prélèvement mensuel



Virement (en 1fois)

Si choix prélèvement mensuel, remplir obligatoirement le mandant SEPA ci-après

Mandat de Prélèvement SEPA

Identifiant Créancier SEPA : **FR73ZZZ461192**

Référence unique du mandat :

(Déterminée par le créancier, elle vous sera communiquée lors de l'envoi de la facture)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la société FIDROIT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la société FIDROIT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFICATION DU DEBITEUR

* Nom ou raison sociale

* Adresse

* Complément d'adresse

* Code postal

* Ville

* Pays

* Les coordonnées de votre compte

* Nom de votre banque

IBAN

BIC

* Type de paiement

Paiement récurrent /
répétitif

Paiement ponctuel

(si prélèvement de la totalité en une seule fois)

Veuillez compléter les champs marqués *

IDENTIFICATION DU CREANCIER

Nom ou raison sociale : **FIDROIT SAS**

Adresse : 9 Allée Evariste GALOIS

Code postal : 63170

Ville : AUBIERE

Pays : France

Fait à

Le

Signature

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Conditions générales d'adhésion – Digital Learning

Entre :

La société FIDROIT, société par actions simplifiées au capital de 144 320 €, immatriculée au RCS de CLERMONT FERRAND sous le numéro B 417 556 222, dont le siège social est 9 Allée Evariste Gallois 63170 AUBIERE, représentée par son président en exercice, ci-après dénommée FIDROIT

Et :

Nom de la société

Représentée par

Adresse

Code postal

Ville

Pays

N° RCS

N° tel

EXPOSE PREALABLE :

La société FIDROIT, organisme de formation reconnu (habilitation n° 83630317563) propose à une clientèle de professionnels différents outils de formation et a développé une offre « Digital learning » consistant en différentes sessions de formation sous forme de classes virtuelles et pouvant être prises en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue. Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'abonnement à ce service.

Le Client est un professionnel contractant dans le cadre de sa profession, il reconnaît que la signature du présent contrat a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA).

I. OBJET DU CONTRAT

FIDROIT propose différentes formules d'abonnement à des modules de formation appelés « webinaires », chaque formule pouvant comporter un nombre variable de « webinaire ». Ces « webinaires » consistent en des formations de deux heures accessibles en ligne, en directe et en replay sur un espace dit « apprenant » que le Client visionne à distance.

Le Client dispose, durant 12 mois consécutifs, de la possibilité de visionner en « replay » et ce de manière illimitée, les différents modules « webinaires » inclus dans l'offre souscrite. L'usage des vidéos fournies dans le cadre de l'abonnement est cependant strictement limité à un usage réservé aux membres du personnel du Client.

II. MODALITES D'INSCRIPTION

La demande d'adhésion à une formule « webinaires » est faite par le Client par signature du présent contrat et du bon de commande désignant la ou les formules choisies.

Le client devra ensuite s'inscrire individuellement aux différentes classes virtuelles de son choix sur le site de Fidroit / Nos solutions / Nos formations, via le formulaire proposé et cochera comme moyen de paiement « Offre Digital Learning ».

III. REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

FIDROIT demeure libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, et de définir les formes et contenus des outils pédagogiques proposés.

FIDROIT ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli, constaté dans les outils pédagogiques mis à disposition du Client, ces derniers ne pouvant en aucun cas être considérés comme des manuels pratiques, documents officiels explicitant une réglementation ou consultation juridique.

Le contenu pédagogique des « webinaires » est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité de la matière concernée ; en revanche, FIDROIT n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour ou rappel des évolutions de l'actualité auprès du Client une fois la formation achevée.

IV. CONDITIONS FINANCIERES

A. TARIFS

Les tarifs applicables aux différentes formules « webinaires » sont mentionnés et détaillés sur le bon de commande désignant la ou les formules choisies par le Client.

Les prix ainsi indiqués s'entendent HT et sont soumis à TVA au taux en vigueur.

S'agissant de formations en ligne, ces prix n'incluent pas les coûts éventuels de connexion refacturés par l'opérateur du Client.

Une fois l'adhésion du Client signé, le prix de son abonnement est dû, jusqu'à l'issue de la période contractuelle, que le Client ait ou non utilisé la connexion pour laquelle il a souscrit l'abonnement (et qu'il ait ou non visionné tout ou partie des modules « webinaires ».)

Si le client vient à consommer un nombre de webinaires supérieurs à celui compris dans son abonnement, FIDROIT facturera individuellement chaque classe virtuelle au tarif unitaire de l'abonnement des webinaires supplémentaires.

B. MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de l'abonnement est payable, en fonction de l'option choisie par le Client au moment de la commande, soit en douze prélèvements mensuels, soit en une seule fois au moment de la commande par virement (les coordonnées bancaires et formulaires pour le prélèvement SEPA étant fournis par FIDROIT avec le bon de commande). FIDROIT émet alors une facture au profit du client rappelant les modalités choisies.

En cas de retard ou d'incident de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros.

Tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

En cas de retard ou incident de paiement, FIDROIT se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (OPCA), il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

FIDROIT procédera à l'envoi de la convention de formation au Client qui fera son affaire des démarches l'OPCA. En tout état de cause, le Client fera l'avance du cout de la formation choisie et fera son affaire de son remboursement par l'OPCA.

V. DUREE DU CONTRAT

Les abonnements proposés par FIDROIT pour les différentes formules « webinaires » sont des abonnements annuels courant à compter de la date de validation de la commande par FIDROIT et jusqu'à sa date anniversaire.

Les abonnements sont renouvelés par tacite reconduction.

Le client pourra au moment du renouvellement modifier à la hausse comme à la baisse la formule choisie.

En cas de résiliation, le client devra le notifier par écrit à FIDROIT 15 jours avant la date de renouvellement.

VI. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES CONTENUS

L'intégralité des outils pédagogiques fournis par FIDROIT demeurent la propriété de FIDROIT.

La documentation, en intégralité ou par extraits, et tout éventuel support remis ou imprimable dans le cadre d'une formation ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de FIDROIT.

Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client.

Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à des fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

VII. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le Client reste seul responsable du choix de la formule « webinaire » souscrite et de sa consultation.

La responsabilité de FIDROIT ne pourra être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client.

Ne sont ainsi pas couverts les éventuels préjudices indirects, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de FIDROIT serait retenue, le montant total de toute somme mise à sa charge ne pourrait excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

VIII. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant. Si le Client souhaite l'exercer ce droit FIDROIT répondra à toute demande sur demande écrite formulée à cette même adresse.

IX. INTEGRALITE DU CONTRAT

Si l'une quelconque des clauses du présent contrat était invalidée elle serait réputée non écrite, mais n'entraînerait pas la nullité du contrat en son intégralité ou des

formations déjà suivies.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions du contrat ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation par FIDROIT à son application.

X. DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est régi par le droit français.

Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel du lieu de situation du siège social de la société FIDROIT, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Fait en deux exemplaires à Aubière, le

Pour l'Abonné

Pour la société FIDROIT
Olivier ROZENFELD



DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT